

école de conduite DURAND

PROGRAMME DE FORMATION

PERMIS B/AAC/CS

Prérequis : Permis B **3 filières** : Traditionnel, AAC, CS (uniquement à partir 17 ans pour pouvoir passer l'examen du permis de conduite)

Le permis B **traditionnel**, avoir 16 ans minimum et être titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR

Le permis B **AAC Apprentissage Anticipé de la Conduite**, avoir 15 ans minimum et être titulaire de l'AASR2 ou de l'ASR.

Le permis B **CS conduite supervisé**, avoir 18 ans minimum et être titulaire de l'AASR2 ou de l'ASR.

Durée : 20 heures minimum obligatoire

Les objectifs de la formation

Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code en Salle ou sur internet sur les thèmes :

- . dispositions légales en matière de circulation routière
- . le conducteur
- . la route
- . les autres usagers de la route
- . réglementation générale et divers
- . précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- . éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- . équipements de sécurité des véhicules
- . règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation une fois l'obtention du code de la route ETG .

Une formation pratique : comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Compétence 1 : Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul

- . Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- . Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- . Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- . Démarrer et s'arrêter

- . Doser les accélérations et les freinages à diverses allures
- . Utiliser la boîte de vitesses
- . Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire
- . Regarder autour de soi et avertir
- . Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.

- . Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- . Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- . Adapter l'allure aux situations
- . Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- . Tourner à droite et à gauche en agglomération
- . Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- . S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- . Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- . Croiser, dépasser et être dépassé
- . Passer des virages et conduire en déclivité
- . Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- . S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- . Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- . Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- . Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau

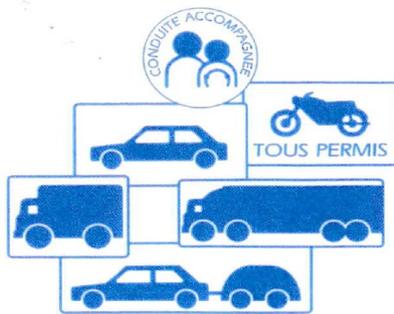
Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- . Suivre un itinéraire de manière autonome
- . Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- . Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- . Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- . Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules
- . Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence
- . Pratiquer l'écoconduite

L'examen pratique

Elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- . la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- . l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- . la présentation de l'épreuve par l'examineur ;



école de conduite DURAND

- . l'installation au poste de conduite ;
- . les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- . une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- . la réalisation d'un test de la vue ;
- . la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- . des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- . la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- . l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique.

Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) :

Après la formation initiale (code + 20 heures de conduite minimum) en auto-école, une fois que l'enseignant considère que le niveau de conduite est suffisant, l'élève et son/ses accompagnateur(s) assistent à un dernier rendez-vous de 2 heures (le rendez-vous préalable) à l'issue duquel l'auto-école fournit l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) nécessaire à l'assureur. L'élève part en conduite accompagnée durant une période d'un an minimum, auquel il reviendra en auto-école au bout de 6 mois pour faire son 1^{er} RDV pédagogique et au bout d'un an pour le 2^{ème} RDV pédagogique. Cela permet d'avoir une expérience de conduite avec un proche (accompagnateur) avant de passer l'épreuve pratique du permis B.

Lorsque l'élève obtient son permis de conduire, il bénéficie d'une période probatoire de deux ans, au lieu de trois pour un conducteur ayant suivi la formule traditionnelle.

Conduite Supervisée CS :

C'est la même formation initiale de base que pour le Permis B (code + 20h de conduite minimum), mais avec la possibilité, après un rendez-vous préalable avec le ou les accompagnants de conduite, de conduire en Supervisée, sans minimum de temps ou de kilométrage.